

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance publique du 18 décembre 2024 à 18h00****LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**N°2024-42**

**CONTRIBUTION DE  
ROANNAIS  
AGGLOMERATION AU  
BUDGET GESTION DES  
MILIEUX AQUATIQUES  
PREVENTION CONTRE  
LES INONDATIONS 2024**

**CONTRIBUTIONS  
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 47 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir : Daniel FRECHET Président, Lucien MURZI, Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Eric LACROIX, Timothée CRIONAY Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Romain BOST, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Pierre DEVEDEUX, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Jean-Hervé PEURIERE, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAVE, Cécile DONY, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, David GIANONE, Charles LABOURE, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Lorraine ROUX, Michel TARASCO, Hélène VAGINAY Délégués titulaires.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Fabienne STALARS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOM<br>DES MANDANTS | NOMS<br>DES MANDATAIRES |
|---------------------|-------------------------|
| Cécile DONY         | Daniel FRECHET          |

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Considérant que Roannaise de l'Eau exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la compétence Prévention des inondations pour les 5 établissements publics de coopération intercommunale de son territoire.

Considérant que le budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations, comme l'indique l'article 10-2 des statuts de Roannaise de l'Eau est financé par les subventions et les contributions des structures membres.

Considérant que Roannais Agglomération a versé une avance au titre des contributions 2024. Une contribution complémentaire est appelée au titre de l'exercice de 2024 afin de couvrir des charges non prises en compte dans le 1<sup>er</sup> appel à contribution.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la participation de Roannais Agglomération pour un montant de 370 664.95 € au budget GEMAPI 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le 23 décembre 2024

Le Président,

Daniel FRECHET